

Mesurage des surfaces Loi Carrez / Loi Boutin



En présentiel ou en Formation à Distance Synchronique
Délai d'accès estimé : 30 jours



7 heures

TARIF PUBLIC

A partir de 175,00 €

DÉLAI D'ACCÈS

Entre 15 jours et 90 jours suivant
programmation au planning
annuel

NATURE DE L'ACTION

PAC : Action de formation permettant
de favoriser le développement des
compétences des travailleurs

PÉDAGOGIE ET ÉVALUATION

QCM (Questions à choix multiples)
durant le parcours permettant de
s'auto-évaluer + sur la plateforme
LMS /: exercice pratique dynamique en
VR 360° + QCM correction de l'exercice
pratique Carrez (calcul de surface,
détails des calculs (Trémie d'escalier,
placard, coffrage perdus, ...))

FORMALISATION

Attestation individuelle de fin de
formation

PARTICIPANTS

Nombre maximum : 15



PUBLIC

Toute personne qui souhaite s'orienter vers le métier de diagnostiqueur immobilier, ou toute personne qui souhaite maîtriser les règles des mesurages réglementaires appliquées à la vente d'un lot de copropriété (surface privative) ou à la location (Surface habitable).



PRÉREQUIS

Aucun



OBJECTIFS

Acquérir et maîtriser les fondamentaux de la réalisation d'un mesurage de la superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot. Acquérir et maîtriser les fondamentaux de la réalisation d'un mesurage de la superficie habitable d'un bien d'habitation destiné à la location.





PROGRAMME

Contexte réglementaire; Loi Carrez du 10 Juillet 1965 et 18 Décembre 1996. Loi Boutin ou de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion du 25 mars 2009; Méthodologie des différents mesurages; Rédaction du rapport; Étude de cas (analyse juridique)



FORMATEURS

Formateurs salariés ASE Formation et/ou formateurs partenaires, experts dans le bâtiment et/ou justifiant d'une expérience métier (minimum 5 ans).



MOYENS PEDAGOGIQUES

Présentation sur vidéoprojecteur de diapositives commentées, exposés, cas pratique, partage d'expérience terrain, schéma dynamique, modèle de rapport, QCM corrigé, Quiz collectif

+ Accès à la plateforme LMS (Learning Management System) et au support digital (24h/7j) - E-learning ouvert durant 1 mois par module comprenant : QCM, vidéo, exercice sur plan ou en VR 360°, support de formation, livret (via l'extranet du stagiaire).

Matériel requis : Ordinateur (type PC ou tablette), connexion internet, caméra et microphone



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les formations Ouvertes à Distance peuvent être suivies par un public en situation de handicap (hors handicap visuel ou auditif) à l'aide d'un terminal type ordinateur fixe / portable ou une tablette tactile. Un système audio type enceintes est nécessaire pour suivre la formation.

Plus d'infos sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits> ou sur www.agefiph.fr

Les formations en présentielle sont réalisées dans les salles de formation du centre (ADAP déposé et validé, registre d'accessibilité consultable).

Pour toute question notre référent Handicap reste joignable au 04.66.21.21.46



SATISFACTION

Taux de satisfaction :



Taux de réponse : 90% (89 participants ont répondu / 10 n'ont pas répondu)



ASE FORMATION

5 Avenue de la Dame – ZONE EURO 2000 – 30132 CAISSARGUES

SIRET 44781273600026 - Déclaration d'activité 91300304330 (Occitanie)

ASE-FORMATION.COM



04 66 21 21 46

